



**Conseil Communal
L'Isle**

**Procès-Verbal
Séance du Conseil communal du 5 octobre 2022**

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme Annelise Rime, Syndique, à MM Steve Baudat, Claude Rosat, Eric Hostettler et Philippe Mulhauser, Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, ainsi qu'au public. Mme Véronique Grandjean, boursière est excusée. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire. **37** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **8** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Proposition de M. Jürg Hostettler, Président, d'ajouter sous point 1 : Statutaire : une présentation concernant la création d'une Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées de la Région Haute Venoge / Veyron (EHVV).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par **37** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par **37** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Présentation concernant la création d'une Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées de la Région Haute Venoge / Veyron (EHVV) par M. Jonas Margot de RWB. (Présentation à disposition sur le site internet de la commune)

S'agissant uniquement d'une présentation, il est répondu aux questions d'ordre général.

Question : les STEPS utilisées actuellement vont-elles servir pour une décantation primaire ?

Réponse : seuls les premiers ouvrages seront conservés pour le « dégrillage » où seuls les déchets conséquents seront éliminés. Cette partie de l'installation sera rachetée par l'Association. Le reste de l'installation sera conservée par la commune.

Question : au début de la présentation du projet, il est fait mention de 9100 habitants, mais plus loin il est fait mention de 15000 équivalents habitants, pourquoi cette différence ?

Réponse : le chiffre de 9100 habitants correspond aux habitants et celui de 15000 équivalents habitants correspond aux habitants + l'industrie. A l'Isle, on reçoit les eaux usées de la fromagerie, ce qui correspond à 200 équivalents habitants et c'est le cas pour toutes les communes. Ceci explique le chiffre de 15000 équivalent habitants.

Question : le projet est de 40 millions, une réserve a-t-elle été calculée pour les imprévus ?

Réponse : oui, une réserve de 15% (6 millions) a été prévue pour : divers et imprévus. Les prix calculés lors du projet semblent sécuritaires (mars 2022 - période de pointe au niveau des coûts des matériaux). Les prix ont baissés depuis. Ce projet a été chiffré de manière sécuritaire. Le projet précédent de 2015 était moins cher mais moins développé, sans concept énergétique. Le COPIL veut vraiment un modèle exemplaire, mais personne ne peut vraiment prédire les prix dans le futur.

Question : au niveau des fromageries, faudra-t-il toujours « tamponner » ou la nouvelle STEP absorbera-t-elle toutes les eaux d'un coup ?

Réponse : oui, la fromagerie de l'Isle a dû s'équiper d'un tampon, c'est une obligation cantonale. Les eaux ne peuvent être rejetées telle quelles. Les fromageries qui prétraitent leurs eaux paient moins cher la STEP.

Question : concernant la valorisation des coûts, en particulier concernant le bio méthane, d'autres options ont-elles été étudiées ?

Réponse : oui, le biogaz produit peut être valorisé de différentes manières : brûlé dans une chaudière pour produire de la chaleur / brûlé dans un CCF (couple chaleur force) pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur / être purifié pour être injecté dans un réseau de gaz naturel. Concernant la purification, Holdigaz est intéressé à reprendre ce gaz.

Actuellement la solution la plus chère a été chiffrée soit le CCF (couple chaleur force) dont la place et les coûts sont inclus dans le budget. Actuellement avec les prix de l'énergie et les volontés cantonales qui veulent en particulier que les STEP soient le plus autonomes possible, cette solution permet de couvrir une grande partie des coûts de consommation électrique. Si on vend le biogaz, on doit acheter de la chaleur et de l'électricité. Ce n'était pas un problème il y a 2 ans, ce n'est plus le cas actuellement.

Question : dans les 16 pôles en projet, y a-t-il des projets plus avancés auxquels on pourrait se référer ?

Réponse : Aubonne et La Sarraz sont les deux projets les moins avancés. Plusieurs associations sont déjà créées avec un projet en cours de réalisation. A Aigle, les travaux commenceront l'année prochaine. Un projet est déjà terminé, la STEP de Penthaz, c'est la première STEP du canton de Vaud qui traite les micropolluants depuis 3-4 ans. On peut donc se référer à plusieurs projets. Le canton de Vaud est le canton qui compte le plus de STEP.

Question : concernant l'amortissement, quel est le montant prévu (amortissement sur 30 ans) ?

Réponse : l'amortissement se trouve dans le tableau chiffré et est calculé sur 30 ans avec un taux d'intérêt de 2% (lors de l'étude), taux discutables aujourd'hui au vu des taux actuels.

Question : les frais d'entretien ont-ils été chiffrés ?

Réponse : Oui, ils se trouvent également dans le tableau. Dans le total à payer, c'est approximativement la moitié, un peu moins, en frais d'exploitation et l'autre moitié concerne les amortissements et les frais financiers (2.3 millions/an). Les STEP actuelles sont déjà toutes amorties.

Question : le délai pour la mise en service est 2028, les matériaux seront-ils tous disponibles pour tenir l'échéance au vu du nombre de projets en cours ?

Réponse : les problèmes de fourniture concernent plutôt les matériaux en raison de la crise mondiale. Les entreprises se développent en fonction du marché et de la demande, et elles s'agrandissent pour répondre à cette demande. Dans ces projets, il n'est pas utilisé plus de matériaux que pour la construction dans le bâtiment. Ceci reste des petits ouvrages. Il y a donc peu de risque au niveau des matériaux. Le risque se situe plus au niveau des entreprises spécialisées et il est possible que les projets prennent un peu de retard.

Question : si, par exemple, La Sarraz refuse ce projet que se passe-t-il ?

Réponse : si une commune refuse, une discussion sera ouverte afin de comprendre le motif du refus. Si La Sarraz refuse, le projet tombe à l'eau, on ne peut pas construire une STEP à La Sarraz si cette dernière ne la veut pas. Si une autre commune persiste à refuser, les statuts devront être refaits et revotés. Chaque commune est libre d'accepter ou de refuser.

Question : l'impact sur la région a-t-il été analysé. Actuellement, la STEP de l'Isle rejette de l'eau dans la Venoge, ce qui ne sera plus le cas ?

Réponse : ceci n'a pas été analysé en détail par le canton, c'est un sujet qui a fait débat lors de la séance publique à l'Isle. Il y a eu une étude au niveau Suisse (rapport coût/bénéfice ou dommage/bénéfice des régionalisations) qui a démontré que c'est moins dommageable pour le court d'eau d'avoir moins d'eau, voire plus d'eau durant certaines périodes, plutôt que de recevoir uniquement des eaux épurées telles qu'elles le sont aujourd'hui, plutôt néfastes pour la vie aquatique dans le cours d'eau, mais ceci n'a pas été étudié spécifiquement pour l'Isle. La Venoge est rarement complètement asséchée. Le captage qui se trouve vers les Moussets a un trop plein qui, cet été malgré la sécheresse, rejetait des eaux propres dans la Venoge.

Un préavis sera présenté à la séance du 8 décembre 2022.

La séance est reprise au point 1 Statutaire :

Courrier : le Conseil communal a reçu plusieurs courriers (copies et/ou originaux pour le Bureau, le Président et la Municipalité) de M. et Mme White de La Coudre ; ces courriers concernaient, en général, des objets de compétences de la Municipalité. Afin de clarifier la situation, M. Jürg Hostettler, Président, lit une lettre reçue le 26 juin 2022, adressée à la Municipalité et au Président du Conseil, faisant référence à une correspondance du 27 mai 2022 portant sur plusieurs points. M. Jürg Hostettler, Président, lit également la réponse adressée à M. et Mme White, le 1^{er} juillet 2022, expliquant le fonctionnement de nos institutions communales et les moyens légaux à disposition. Les points soulevés étaient de compétence municipale.

Nous avons également reçu une copie d'un recours par le Tribunal, recours déposé par M. et Mme White au sujet de la décision prise par la Municipalité, le Conseil communal et le Canton concernant le PACom relatif à leur parcelle. Ce recours a été transmis à la Municipalité, n'étant pas de la compétence du Conseil communal. La Municipalité a transmis le dossier à son avocat et nous sommes dans l'attente de la suite de ce recours. La décision finale a été prise par le Canton. Nous vous tiendrons au courant.

Mme Catia Chollet, Conseillère : quelles étaient les demandes de M. et Mme White dans le courrier du 27 mai 2022 ?

M. Jürg Hostettler, Président : il s'agit de plusieurs questions concernant leurs travaux, leur mise à l'enquête, le réseau de télécommunication à La Coudre, les travaux faits et à venir à La Coudre, etc. Les conseillers qui le souhaitent peuvent avoir accès aux courriers, ces derniers sont à disposition.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

M. Alan Amiet, Conseiller : au point 6 : il est fait mention du remplaçant du Dr. Gabioud. Pourquoi n'est-il pas cité nommément ?

M. Jürg Hostettler, Président : un condensé du procès-verbal est affiché dans les 72h qui suivent la séance. Le procès-verbal retranscrit sur papier ce qui a été dit lors de la séance, si un nom n'est pas cité dans une discussion, il ne doit pas apparaître dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté par **35** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

M. Jürg Hostettler, Président, donne encore une précision suite à certaines questions/remarques. Les procès-verbaux des séances se trouvent sur le site internet de la commune, mais ils n'y sont pas tous. Il rappelle que ce n'est pas une obligation de mettre ces procès-verbaux sur le site internet, certaines Communes ne le font pas. Il est vrai que si on commence à les mettre, il serait judicieux de tous les mettre. Par contre, chacun-e peut avoir accès à ces procès-verbaux en s'adressant à l'administration communale, les procès-verbaux sont publics.

Point 2. Préavis 05/2022 : Arrêté d'imposition pour 2023.

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

M. Christian Salomon, Conseiller et membre de la Commission des finances, lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 05/2022.

Le préavis 05/2022 est accepté à l'unanimité par **37** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 3. Parc Jura Vaudois : Présentation d'un projet pilote de limitation de l'impact lumineux sur l'environnement, par M. Philippe Mülhauser, Municipal et Président du Parc Jura Vaudois (Présentation à disposition sur le site internet de la Commune).

Par limitation de l'impact lumineux, respectivement plus particulièrement pour la pollution lumineuse, on parle d'extinction ou de limitation de l'éclairage public, principale source de cette pollution lumineuse. Il y a deux aspects, un aspect écologique qui intéresse principalement le Parc Jura Vaudois et un aspect économique de plus en plus d'actualité.

Un petit film a été fait présentant très bien les impacts de cette luminosité sur la biodiversité. Ce film est également à disposition des écoles.

Pour l'aspect économique des Communes, en particulier l'éclairage public, on peut réduire l'éclairage public, mais c'est uniquement possible avec des éclairages de nouvelle génération LED, avec une possibilité de réduire jusqu'à 20%-30% la luminosité. Quand on parle de 80% de

réduction lumineuse on parle également de 80% de réduction du coût. On peut aussi éteindre l'éclairage de nuit durant un laps de temps, mais il est interdit d'éteindre les passages piétons.

Concernant L'Isle, on pourrait éteindre par exemple 30-40 minutes après l'arrivée du dernier train le soir et allumer 30-40 minutes avant le départ du 1^{er} train le matin. Dans notre Commune il n'est actuellement pas possible de faire un abaissement de la luminosité. Il serait possible de faire une extinction avec une adaptation pour les passages piétons mais cela coûterait entre FS 8'000. -- /10'000. -- (4 passages piétons 3 à l'Isle et 1 à Villars-Bozon). La Municipalité a décidé de ne pas investir dans un éclairage obsolète. L'idée est d'avoir par la suite un éclairage LED, ce qui est déjà prévu pour le Hameau de La Coudre dans le cadre des travaux du séparatif. Ceci sera très certainement proposé dans le courant de l'année prochaine.

S'agissant d'une présentation, il est répondu aux questions d'ordre général.

M. Denis Baudat, Conseiller : quand est-il de l'aspect sécuritaire ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : au sein du Parc, il y a plusieurs communes qui le font et cela n'a rien changé et il n'y a eu aucun retour concernant un problème de sécurité.

M. Arnaud Cloux, Conseiller : la Commune de l'Isle va-t-elle agir de suite ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : ceci est en cours de discussion au sein de la Municipalité afin d'être rapidement réactif.

Point 4. Communication de la Municipalité.

Mme Annelise Rime, Syndique et MM Steve Baudat, Claude Rosat, Eric Hostettler et Philippe Mulhauser, Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Steve Baudat, Municipal : les restrictions d'eau sont levées. Les travaux du séparatif à La Coudre, sont repoussés au début de l'année 2023 (levée d'opposition, timing avec les maîtres d'état).

M. Eric Hostettler, Municipal : diverses manifestations ont eu lieu cet été sur la Commune. La Municipalité remercie les organisateurs de ces différentes manifestations qui se sont bien déroulées, avec d'excellents rapports entre la Municipalité et les organisateurs. Un grand merci à la Jeunesse de Cuarnens et de L'Isle pour cette magnifique fête.

Manifestations à venir : Ach'Isle organise un souper le 11 novembre 2022 ouvert à toutes-tous. Le 12 novembre 2022, repas de soutien de la Sté de jeunesse de l'Isle. L'agenda est en principe tenu à jour dans l'Isle Info.

Concernant le Groupe Automne d'Or (groupe informel, sans statut, qui fonctionne avec des bénévoles), il a pour but d'organiser des manifestations pour les aînés du village. Après deux ans de pause, un repas sera organisé à midi à la grande salle mi-décembre 2022, par la Municipalité et quelques bénévoles.

La Municipalité recherche, pour le groupe Automne d'Or, des bénévoles et plus particulièrement un leader. Avis aux personnes intéressées. Il y a deux manifestations phares, le repas de Noël et une sortie en car durant le mois de juin, avec entre deux des visites d'expositions, des sorties cinémas, thé dansant, etc...

Concernant les diverses associations intercommunales, il n'y a pas de nouvelles actuellement, mais les assemblées générales auront lieu sur cette fin d'année.

M. Claude Rosat, Municipal : concernant le CAD, les réparations du toit sont terminées. Les travaux sont à bout touchant. Il y a encore quelques réglages informatiques à apporter et à harmoniser avec l'ancien système Siemens, générant quelques problèmes au niveau des températures. Ceci est en cours de résolution avec une séance prévue prochainement avec les deux entreprises (ancienne et nouvelle) qui fournissent le système.

Concernant l'ancienne gendarmerie, le dossier est terminé, il se trouve actuellement au bureau technique pour contrôle, avec très prochainement une mise à l'enquête, qui pourra être consultée au greffe.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : la Municipalité a signé une convention avec la SEFA (Sté électrique des Forces de l'Aubonne) et il sera installé deux bornes de recharge électrique sur le parking vers la poste à côté du parc moto. La Municipalité n'engage aucun frais, la SEFA installe et gère ses bornes à ses frais.

Concernant les AF (améliorations foncières), le dossier a été clos, tout a été payé. Dans un premier temps, le Canton a refusé de payer les subventions en raison d'une clause stipulant que la route de Châtel doit être interdite à la circulation durant un certain laps de temps. Un courrier a été fait afin d'expliquer que la signalisation concernant l'interdiction des véhicules en forêt, au sein de l'arrondissement, serait faite pour tout le monde en même temps au début de l'année 2023. On ne peut pas interdire à la circulation une route comme celle de Châtel, alors que d'autres routes la rejoignent depuis Montricher, où il n'y a pas d'interdiction. A la suite de ce courrier, un 1^{er} montant de FS 550'000. -- de subvention a été versé, avec un solde à venir lorsque les panneaux seront posés et que la photo de ces panneaux aura été envoyée au Canton.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant le recours déposé auprès de la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal Cantonal) concernant le PACom (plan d'affectation communal), la Municipalité a repris la main sur le dossier comme prévu dans les conclusions du préavis, et à ce jour notre avocat prépare la réponse pour le tribunal.

Concernant la pénurie d'énergie, une annonce a été faite par le Canton la semaine dernière. La Préfecture a convoqué tous les exécutifs le 18 octobre 2022. On connaîtra à ce moment-là les recommandations et/ou obligations à mettre en place.

Concernant les associations intercommunales, ASPIC, ASICOVV, AJERCO, les conseils intercommunaux ont déjà votés et adoptés les budgets pour 2023. Pas d'autre nouvelle à ce stade.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité ce soir.

Point 5. Communication du bureau du Conseil

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau pour son travail, particulièrement concernant les votations, les participants à la sortie du 24 octobre 2022 et le comité du Syndicat d'Alpage pour la présentation et l'apéro. Cette journée était très sympathique. Une date sera donnée prochainement pour une sortie en septembre 2023.

Concernant les Commissions, les délais sont parfois courts pour des préavis conséquents, il est important de s'annoncer rapidement si une des personnes convoquées n'est pas disponible, afin de s'organiser au mieux.

Concernant les absences : merci de le faire par écrit (SMS, mail, WhatsApp), et pas par téléphone.

Mme Carole Ueltschi, secrétaire : il est important que les rapports des Commissions soient déposés signés en original dans la boîte du Conseil Communal, avec envoi, si possible, d'un fichier PDF du rapport signé par mail.

La localisation du nouveau bureau du Conseil n'a pas encore été déterminée, cela suit son cours.

Le prochain Conseil est fixé au 8 décembre 2012, avec plusieurs préavis. Un souper suivra la séance, le Conseil sera donc convoqué pour 19h15.

Point 6. Propositions individuelles

M. Didier Schmidt, Conseiller : remercie le personnel d'exploitation pour les décorations au sein du village, ainsi que pour les aménagements faits dans certains espaces comme par exemple aux sources de la Venoge.

Qu'en est-il de la présence d'une benne à verre qui a « poussé » à la Ruelle de la Venoge ? Peut-on nous aussi, en tant que citoyen, verser notre verre vide dans cette benne apparue depuis quelque temps ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : n'étant pas au courant, la Municipalité va investiguer au plus vite.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : concernant le panneau de direction (Morges) à l'embranchement de Villars-Bozon, ne peut-on pas changer la direction de ce panneau ?

Concernant le projet d'une construction d'une place de jeux à Villars-Bozon, quelle est l'avancée de ce projet ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant le panneau de signalisation, ceci a été vu avec l'ancien voyer, puis le nouveau voyer, ce panneau est bleu, il indique la direction de Morges à travers Villars-Bozon. Comme le trajet en km sur la route principale est plus long que le trajet sur la route secondaire, ce panneau est bleu et doit rester bleu. La demande de modification a été refusée par deux fois par le Canton.

Concernant la place de jeux, la Municipalité a étudié le dossier. Il y a énormément de réglementation concernant les places de jeux, c'est très complexe et on ne peut plus s'amuser à « bricoler » avec nos employés communaux et nos bûcherons, car on ne serait pas couvert en cas d'accident. La Municipalité présentera probablement un préavis au début de l'année 2023.

M. Pascal Faillietaz, Conseiller : remercie le Bureau pour la sympathique sortie organisée le 24 septembre 2022.

Il n'y a plus de question, le point 6 est clos.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité pour les excellentes relations, le personnel de l'administration communale, les huissiers, le personnel communal et souhaite une bonne santé à tous. Chacun est convié à une agape au salon.

La prochaine séance est fixée au 8 décembre 2022. La séance est levée à 21h45.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

